OMCT

Réseau SOS-Torture

3, rue Hassen Ibn Nooman, Cité Jardins, Tunis 1002

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Juillet 2025

2S Consulting SARL
Société membre de l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie
52 Avenue Othman Ibn Affan, Menzah 8, Ariana

SOMMAIRE

RAPPORTS GENERAL

ETATS FINANCIERS

1- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

2- ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

3- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

4- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'attention de Madame Gabriel Reiter, la directrice de l'association **Organisation Mondiale Contre la Torture – Tunisie (OMCT)**

I- OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

I-1 *PRESENTATION DE LA MISSION :*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association **« OMCT - Tunisie »** qui comprennent :

- L'état de la situation financière au 31 Décembre 2024 faisant apparaître un total net de 6 991 023 dinars,
- L'état des produits et des charges faisant apparaître un résultat nul,
- L'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 524 500 dinars,
- Les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

I-2 *OPINION :*

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

I-3 *FONDEMENT DE L'OPINION :*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I-4 *QUESTIONS CLES DE L'AUDIT :*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

I-5 *RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

I-6 *RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière. A ce titre nous n'avons pas décelé d'irrégularités à relever.

Tunis, le 28 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes
2S Consulting SARL
El Bahi Sofiene – Gérant Signataire

OMCT – BUREAU DE TUNIS
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Etat de la Situation Financière

Exercice clos 31 décembre

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	**Notes**	***2024***	***2023***
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	542 500	1 800 017
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	2	6 438 958	4 317 929
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	3	9 565	9 565
AC 8 - Immobilisations corporelles		-	-
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		**6 991 023**	**6 127 511**
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	4	6 961 245	6 113 366
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	5	29 778	14 145
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		**6 991 023**	**6 127 511**
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserve		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
Total des Actifs Nets		**-**	**-**
Total des Passifs et Actifs Nets		**6 991 023**	**6 127 511**

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 1er janvier au 31 décembre

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	Note	***2024***	***2023***
Produits			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement		-	-
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	6	2 789 761	2 181 972
PR 6- Produits des placements	7	60 235	134 040
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains		-	-
Total des produits		**2 849 996**	**2 316 012**
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	868 787	948 602
CH 2- Charges de personnel		1 394 163	1 217 693
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements		63 867	37 986
CH 4- Autres charges courantes	9	321 128	395 741
CH 5- Charges financières nettes	10	202 050	- 284 010
CH 6- Autres pertes			-
Total des charges		**2 849 996**	**2 316 012**
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

Etat des Flux de Trésorerie

Période allant du 1er janvier au 31 décembre

(Chiffres exprimés en dinars tunisien)

	Notes	*2024*	*2023*
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		1 064 970	1 655 518
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		64 308	440 240
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		- 756 403	- 999 320
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		- 1 395 956	- 1 228 361
F7- Autres décaissement des activités courantes		- 170 570	- 192 721
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		**- 1 193 650**	**- 324 644**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 63 867	- 22 457
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**- 63 867**	**- 22 457**
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	-
Variation de trésorerie		**- 1 257 517**	**- 347 100**
Trésorerie au début de l'exercice		1 800 017	2 147 117
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**542 500**	**1 800 017**

Notes aux États Financiers arrêtés au 31 Décembre 2024

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) constitue la principale coalition internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Plus de 200 organisations à travers le monde sont affiliées à son réseau SOS-torture ainsi que plusieurs dizaines de milliers de correspondants, dans tous les pays, actifs en faveur de la protection et de la promotion des droits humains. En septembre 2011, l'OMCT a ouvert son bureau en Tunisie, privilégiant ainsi une approche de proximité avec ses partenaires locaux pour accompagner ces derniers dans la transition démocratique.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

II.1 Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :
Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation de revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

II.2 Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

II.2.1 Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique à l'exception des dettes courantes en monnaies étrangères qui sont converties en dinars selon le cours de change à la date de clôture.

II.2.1 Immobilisations financières

Il s'agit principalement d'avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

II.2.1 Créances et dettes

Elles correspondent aux créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, fournisseurs et autres tiers. Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.2.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

II.2.1 Revenus

Les revenus du Bureau de Tunis sont principalement constitués par la partie de ces ressources mise à sa disposition par l'Association mère pour faire face à ses besoins de fonctionnement. Les ressources sont constituées des apports attribués par des bailleurs institutionnels d'origine publique et/ou privée, affectés à la mise en œuvre de projets dans le cadre de l'objet social de l'association. Un accord de financements est établi entre l'association mère et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagés dans la réalisation de ces activités.

II.2.1 Apports reportés

Ce sont les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

II.2.1 Régime fiscal

L'OMCT bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est donc pas imposé sur l'excédent dégagé par son exploitation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 - Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2024	*31/12/2023*
Avoirs en banques	541 362	1 794 850
Avoirs en caisse	1 138	5 167
TOTAL	**542 500**	**1 800 017**

Note 2 - Autres actifs courants

	31/12/2024	*31/12/2023*
OMCT Genève - Via OMCT Général	4 190 087	4 286 716
OMCT Genève - Charges engagées par Bureau de Tunis	19 201	22 600
C/C OMCT Genève - Produits OMCTG financés par OMCTT CHF	586 087	-
C/C OMCT Genève - Produits OMCTG financés par OMCTT EUR	265 053	-
C/C OMCT Genève - Produits OMCTG financés par OMCTT USD	1 372 393	-
Assurance Groupe	-	944
Receveur de Finance 2022	619	619
Débiteurs créditeurs divers	1 469	-
Personnel avances et acomptes	4 049	7 050
TOTAL	**6 438 958**	**4 317 929**

Note 3 - Immobilisations financières

	31/12/2024	*31/12/2023*
Cautionnement	9 565	9 565
TOTAL	**9 565**	**9 565**

Note 4 - Autres passifs courants

	31/12/2024	*31/12/2023*
C/C OMCT Genève - via OMCT Général	6 453 676	5 617 077
Provision pour congés payés au personnel	395 699	380 169
CNSS	79 138	84 384
Assurance groupe	2 510	-
R/S 10% loyer	295	-
Etat, impôts et taxes	29 927	31 735
TOTAL	**6 961 245**	**6 113 366**

Note 5 - Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2024	*31/12/2023*
Fournisser d'exploitation	5 701	-
Avances et acomptes	- 598	-
Provision pour factures à recevoir	24 675	14 145
TOTAL	**29 778**	**14 145**

Note 6 - Autres Apports

	31/12/2024	*31/12/2023*
Produits de fonctionnement reçus de l'OMCT Genève	37 778	1 422 431
Subventions OHCHCR - FV1L	6 089	244 398
Subventions Union Européenne	-	328 839
Répartition de charges administratives financées (produits)	234 953	186 304
Subventions reçues de l'OMCT Genève sur projets Tunis	2 294 358	-
Subventions OHCHCR - FV8T	216 583	-
TOTAL	**2 789 761**	**2 181 972**

Note 7 -Produits des placements

	31/12/2024	*31/12/2023*
Produits des placements	60 235	134 040
TOTAL	**60 235**	**134 040**

Note 8 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	31/12/2024	*31/12/2023*
Répartition de charges administratives financées	234 953	186 304
Honoraires Avocats	56 573	43 278
Honoraires experts et intermédiaires	121 285	153 798
Honoraires vacataires	135 696	126 289
Traduction	15 200	53 337
Frais de tenue des réunions et ateliers	135 886	236 425
Aides aux victimes	134 180	118 551
Achat immobilisations	7 323	
Fournitures de bureau	14 145	20 655
STEG, SONEDE, Topnet	13 546	9 965
Total	**868 787**	**948 602**

Note 9 - Autres charges courantes

	31/12/2024	*31/12/2023*
Dons et subventions accordés	-	17 000
Autres rémunérations externes	10 885	9 515
Loyers	100 362	96 289
Missions et déplacements	63 647	85 101
Impressions et communications	107 385	140 032
Frais postaux et de télécommunication	24 092	26 848
Autres	14 758	20 957
Total	**321 128**	**395 741**

Note 10 - Charges financières nettes

	31/12/2024	*31/12/2023*
Pertes de changes	203 142	18 335
Gains de change	- 1 092	- 302 345
Total	**202 050**	**- 284 010**